



Dégât des eaux - vente en lot - en volume

Par **Karlaud44**, le **06/05/2016** à **13:10**

Bonjour,

Je suis propriétaire non occupant d'un local professionnel
au rez de chaussée

Le locataire m'a signalé une fuite venant par le sol

Après vérification, il apparaît que la canalisation d'eau

allant du compteur vers le local voisin et passant sous mon local est percée mais la recherche de fuite n'a pu définir exactement l'endroit encastrée dans la dalle sous mon local car la canalisation est gainée

Le local voisin ne subit aucune fuite mais il a une consommation d'eau phénoménale et pour le moment pas d'eau du tout car on a stoppé l'arrivée son compteur

La fuite étant chez moi, j'ai pris en charge la recherche de fuite mais l'assurance ne veut pas être impliquée pour savoir qui est responsable de la réparation

Je souhaiterais savoir, du fait de la particularité de la vente en volume qui est en charge de la réparation en apparence ? - il n'y a pas de copropriété

- le propriétaire de l'immeuble

- le propriétaire du local voisin dont c'est le conduit d'eau

le propriétaire de l'immeuble dit que c'est privatif

le propriétaire du local voisin dit que c'est commune

et je dis que ce n'est pas ma canalisation

Merci